



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 1999-MC-3415

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 226195

DOSSIER N° 12136

Objet : Clearnet Communications Inc.
 Demande de visa

Vu la demande présentée le 13 décembre 1999;

vu les articles 11, 14, 18 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la directrice :

octroie le visa pour le prospectus simplifié du 20 décembre 1999 de Clearnet Communications Inc. concernant le placement de 10 217 300 actions de catégorie A ne comportant pas droit de vote.

Fait à Montréal, le 21 décembre 1999.

(s) Johanne Duchesne
Johanne Duchesne
Directrice
Marchés des capitaux

JB/la